

# MAIRIE DE SAINT ANDRONY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

Date de la convocation : **04 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. BURNET, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme HOFMAN, Mme RAFFOUX, Mme TAUZIÈDE, Mme GENTIL, M. DOUET, Mme MITRASOUF, M, VIELET, M. DEL CERRO

Excusée : Mme FONTANEAU

Secrétaires de séance : Mme Gentil Christelle - Mme Mitrasouf Véronique

### COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR

#### DÉLIBÉRATION EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE (délib. 36/2020)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'article 1395G du Code Général des impôts qui permet aux Conseils Municipaux d'exonérer la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour une durée de 5 ans.

Celles-ci doivent cependant être classées dans les premières, deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, cinquièmes, sixièmes, huitièmes et neuvièmes catégories.

Elles doivent être également exploitées selon le mode de production biologique définie à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le principe et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délib. 15\_1\_2020)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la requête de Madame DUQUESNAY, sous-préfète de Blaye, qui a soumis des observations relatives aux délégations accordées à Monsieur le Maire en date du 25 mai 2020. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les alinéas 2, 3, 16, 17, et 20.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les limites de chaque point soulevé et l'invite à transmettre aux contrôles de légalités les décisions prises.

#### EFFECTIFS RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Mitrasouf, titulaire de la Commission École, est invitée à prendre la parole afin de faire le point sur les effectifs de chaque classe de l'école maternelle :

A l'heure actuelle, il ya 14 enfants en Petite Section, 11 en Moyenne Section et 11 en Grande Section.

Madame Monjot, la directrice, a à charge 7 enfants de petite section et 11 enfants de moyenne section.

Madame Tarrago, quand à elle, a à charge 7 enfants de petite section et 11 enfants de grande section.

#### NOMINATION DÉLÉGUÉS CNAS (délib.37/2020)

Monsieur le Maire présente aux élus le CNAS : le Comité d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités territoriales. Il s'agit d'un organisme qui a pour but d'améliorer les conditions de vie du personnel de la Fonction Publique Territoriale (titulaires, stagiaires ou contractuels) ainsi que de leurs familles. Il propose un large éventail de prestations.

Lors de son adhésion au CNAS, la Collectivité désigne 2 délégués (1 élu et 1 agent) qui la représentent au sein des instances.

Monsieur Burnet propose sa candidature au poste de délégué élu. Madame Mansaud, déjà correspondante, se propose au poste de délégué agent.

Le Conseil accepte à l'unanimité les deux candidatures et nomme ces deux personnes aux postes de délégués pour une durée de 6 ans.

#### DÉLIBÉRATION NOMINATION DÉLÉGUÉ C.L.I.N. (délib.38/2020)

La Commission Locale d'Information Nucléaire est un lieu d'informations autour de la centrale nucléaire du Blayais.

Leur objectif est de faire connaître et comprendre les installations, leur fonctionnement et leurs actualités.

Après concertation de l'ensemble des élus, monsieur DEL CERRO est nommé représentant titulaire et monsieur BÉDIS Joël représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de cette commission.

#### DEVIS SAUR BOUCHE INCENDIE

Suite au contrôle des hydrants par un technicien de la SAUR et des pompiers, afin de faire le point sur l'accès et le bon fonctionnement des bouches incendie, la Commune a été informée que celle située à la Riade était hors d'usage. Un devis de 2.446,53€ nous a été présenté par la SAUR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remplacement du poteau incendie et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision.

#### DÉLIBÉRATION FERMETURE DE LA RÉGIE CANTINE (délib. 39/2020)

Au vu des changements proposés aux parents d'élèves, à savoir la suppression des tickets de cantine, la proposition du règlement en ligne par carte bancaire des titres de recettes ainsi que le prélèvement automatique, il n'y a plus lieu de conserver la régie CANTINE qui avait été ouverte en Août 2017 .

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'effectuer tous les documents relatif à cette suppression.

#### DÉLIBÉRATION FERMETURE DE LA RÉGIE GARDERIE (délib. 40/2020)

Au vu des mêmes changements proposés aux parents d'élèves, à savoir la suppression des tickets de garderie, la proposition du règlement en ligne par carte bancaire des titres de recettes ainsi que le prélèvement automatique, il n'y a plus lieu de conserver la régie GARDERIE qui avait été ouverte en Août 2017 .

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'effectuer tous les documents relatif à cette suppression.

#### DÉLIBÉRATION FERMETURE DE LA RÉGIE SALLE DES FÊTES (délib.41/2020)

Au vu des mêmes changements proposés aux usagers relatif au règlement en ligne par carte bancaire des titres de recettes, il n'y a plus lieu de conserver la régie SALLE DES FÊTES qui avait été ouverte en Avril 1997.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'effectuer tous les documents relatif à cette suppression.

#### DEMANDE AVANCEMENT DE GRADE

Un agent technique nous a transmis par écrit sa demande d'avancement de grade à compter du 1er Novembre 2020. Après concertation, les membres du Conseil Municipal sont favorables, à l'unanimité des membres présents, à cet avancement et charge monsieur le Maire de proposer son dossier au prochain CAP du Centre de Gestion.

#### DÉLIBÉRATION DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UN DÉLAISSÉ (délib. 42/2020)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les faits : la Commune est propriétaire d'un délaissé au bord de l'impasse du Château de la Mothe Taudiat., qui est en voie communale.

Celui est enherbé et se situe à proximité de la propriété de Mr et Mme ZELLER. La superficie de ce terrain est de 74ca.

L'opération consisterait à céder ce délaissé de voirie à Monsieur et Madame ZELLER à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise SEURIN relatif aux travaux de rénovation de la toiture de l'Église, plus précisément l'installation d'une gouttière. Il s'élève à 3.834,37€ TTC. Le Conseil accepte les travaux et charge monsieur le maire de signer le présent.
- Évacuation des gravats derrière la cantine dû à la démolition du cabanon et autres matériaux : un devis de la Société PENA est détaillé.
- La Commune a reçu par lettre recommandée une pétition de certains administrés demeurant à la Mothe Taudiat, qui se plaignent du tapage nocturne de certains voisins. Monsieur le Maire fait lecture de celle-ci. Il informe les élus qu'un courrier a été envoyé aux perturbateurs.
- Location de la Salle des Fêtes : la lecture des préconisations de madame la Préfète est faite. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur les dispositions à venir. Il est décidé qu'au vu de l'évolution de l'épidémie, la location restera suspendue jusqu'à nouvel ordre. (art. BTC01/2020)
- Un point est fait sur les plantations qui ont été réalisées sur la Place de l'Église.
- La dangerosité de la traversée de la route de la Belle Étoile est soulevée. En effet, la limitation de vitesse à 50km n'est pas respectée par la plupart des automobilistes empruntant cette route.

La séance est levée à 19h50